



GUIDE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024

ENSEMBLE CONTRIBUONS A UNE ELECTRIFICATION DURABLE DE L'AVENIR

AVANT PROPOS

En 2022, le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité dans le monde a atteint 760 millions. Parmi eux, 600 millions de personnes vivaient en Afrique subsaharienne, soit plus de 80 % de la population mondiale sans accès (1).

Le PNUD estime que 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à des modes de cuisson propre.

Dès 2013, Nexans est devenu le premier acteur de l'industrie du câble à créer une Fondation d'entreprise destinée à œuvrer au service de l'intérêt général.

La création d'une Fondation Nexans est apparue comme une évolution naturelle de l'engagement du Groupe permettant de professionnaliser les initiatives internationales de développement de l'électrification à destination des populations défavorisées, en les inscrivant dans une perspective commune.

La Fondation d'entreprise Nexans a pour objet :

- de soutenir des projets d'électrification durable visant à contribuer à réduire la précarité et la pauvreté énergétiques dans le monde
- de promouvoir la formation et l'éducation des populations dans les domaines techniques, énergétiques et environnementaux
- de soutenir des projets environnementaux (climat, sobriété énergétique, protection des ressources et de la biodiversité...) en lien avec les enjeux d'électrification.

Soutien : La Fondation Nexans apportera un soutien financier aux projets retenus.

Ce guide, à destination des ONG, présente les critères et éléments essentiels considérés par la Fondation Nexans dans son processus de sélection des projets. La Fondation organise chaque année 1 Appel à Projets par an, 1 Comité de Sélection, et s'inscrit dans une relation de partenariat avec les ONG.

NOS CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

En soumettant un projet, vous vous engagez à :

- Être des ONG internationales ou à des associations reconnues (i.e. : loi 1901 en France).
- Avoir une existence d'au moins 2 ans.
- Être en possession d'un statut fiscal.
- Être en conformité avec l'objet social de la Fondation.
- Soumettre un projet ayant recours aux énergies renouvelables (EnR).

1) Source : IEA 2022

[Tapez ici]

- Restituer les avancements et résultats du projet par l'envoi de rapports d'activités, intermédiaires et finaux réguliers (témoignages, photos, rapports financiers, détail des activités, atteinte des objectifs, perspectives du projet, ...).
- Respecter le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans.

Pour être éligible, le projet doit :

- Présenter un budget et un chronogramme détaillé sur toute la durée du projet.
- Avoir obtenu ou être en mesure d'obtenir des co-financements suffisants : la réalisation d'un plan de financement lors de la demande de subvention est indispensable afin de distinguer les subventions déjà obtenues, de celles manquantes ou en cours d'obtention. L'engagement financier de la Fondation Nexans dépend de la capacité du projet à avoir des co-financements suffisants pour garantir la faisabilité du projet.
- Impliquer les bénéficiaires et avoir l'adhésion des parties prenantes locales , dans une logique de partenariat.
- Assurer la pérennité du projet lors du désengagement de l'ONG porteuse du projet.
- Comporter un volet « suivi » pris en charge par l'ONG (suivi des objectifs, des activités, des résultats, des impacts, ...).
- Présenter un volet « maintenance » financé et détaillé sur 3 ans au moins.
- Participer à la réalisation d'au moins trois Objectifs de Développement Durable (ODD).
- S'appuyer sur une analyse des besoins du terrain exprimés localement, être réaliste, réalisable et mesurable en termes de résultats et d'impact.
- Être en mesure d'évaluer les impacts du projet selon des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux, qui seront prédéfinis avec la Fondation Nexans et pertinents eu égard à l'objet du projet et suivis dans la durée.
- Permettre de fédérer les initiatives des sites et des collaborateurs du Groupe Nexans.

Pays éligibles à l'appel à projets :

L'engagement des salariés du Groupe Nexans dans les projets portés par la Fondation Nexans est primordial. C'est la raison pour laquelle nous privilégions les pays dans lesquels le Groupe est présent :

Amérique du sud (Chili, Pérou, Brésil, Colombie)
Afrique (Maroc ;Tunisie ;Côte d'ivoire ;Ghana ;Nigeria)
Proche et Moyen-Orient (Turquie, Liban)
Asie Pacifique (Australie , Nouvelle-Zélande, Corée, Chine)
Amérique du Nord (Canada, USA)
Europe (France, Ukraine)

[Tapez ici]

Les projets dans les pays où nous ne sommes pas présents peuvent être sélectionnés à la discrétion du comité s'ils répondent à tous les autres critères (par exemple, Cameroun ; Madagascar ; Benin ; Sénégal ; Malawi ; îles Fidji, Papouasie Nouvelle Guinée , îles Salomon, Tonga, îles Cook)

Seront exclus les projets qui :

- Sont portés par des entreprises ou sociétés à but lucratif
- Sont déjà achevés au moment de la demande
- Relèvent d'objectifs individuels
- Pourraient présenter un risque de conflit d'intérêt
- Relèvent d'une démarche de collectes privées ou d'une démarche à visée commerciale.

Nous ne finançons pas :

- Les projets individuels (bourses, études, voyages)
- Les dépenses de fonctionnement
- Les réalisations de films
- Les actions événementielles (spectacles, galas, conférences, événements sportifs)

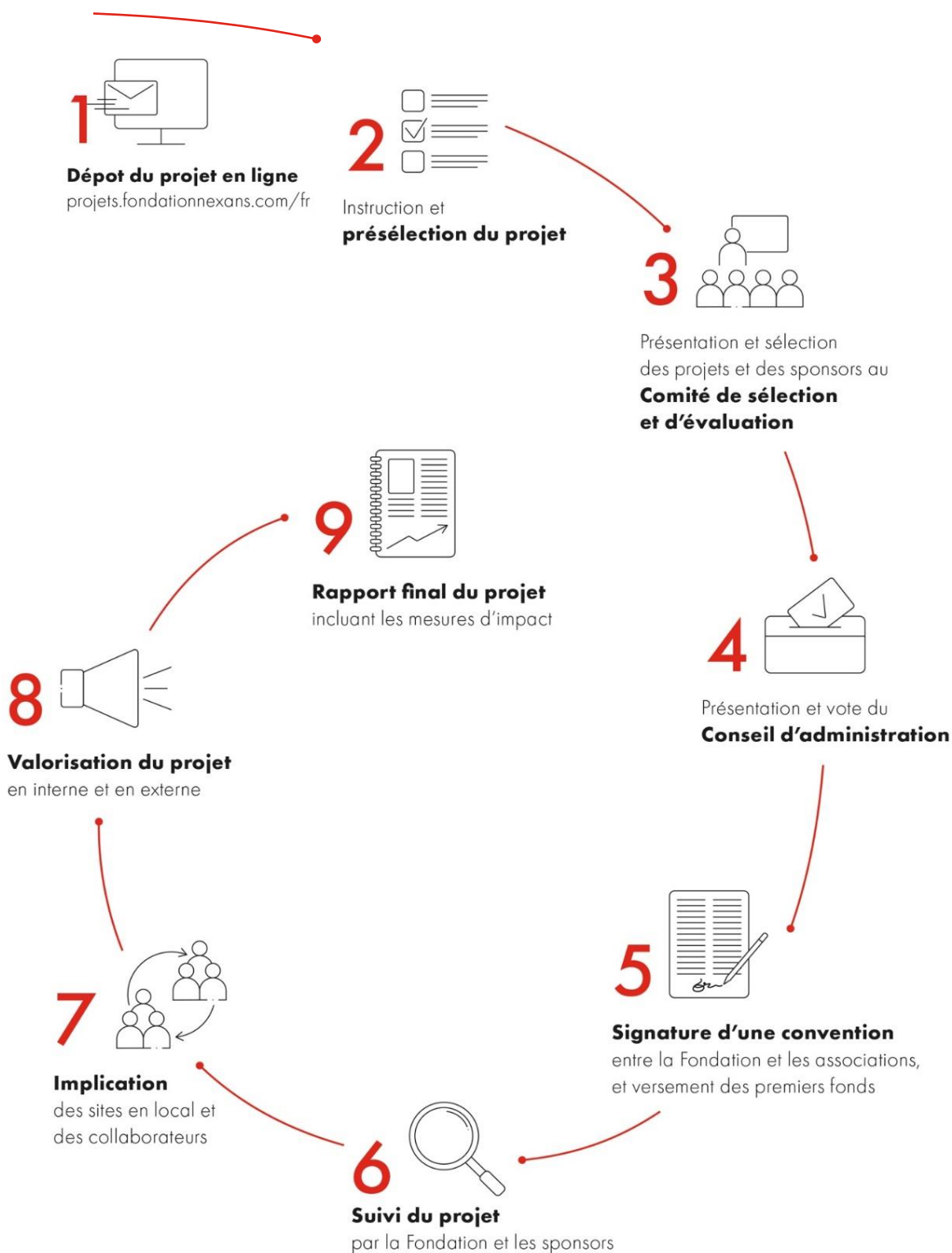
LA DEMANDE DE SUBVENTION

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être rédigé en français ou en anglais selon le formulaire disponible sur le site internet de la Fondation : <https://fondation.nexans.com/>

Pour que le dossier soit instruit par la Fondation Nexans, la demande de subvention doit impérativement contenir l'ensemble des documents annexes obligatoires demandés (Statuts datés et signés, extrait officiel d'enregistrement, attestation d'assurance responsabilité civile pour l'organisation, rapport d'activité et financier (2 dernières années)). Il est souhaitable d'annexer également les documents permettant une compréhension plus approfondie du projet

CYCLE DE VIE D'UN PROJET



LES MODALITES DU PARTENARIAT

A l'issue du Conseil d'administration, les associations dont les projets auront été retenus recevront une proposition de convention qui établira les modalités du partenariat : engagements réciproques, budget alloué, durée du soutien, actions de communication décidées en commun.

Les modalités du rapport, en particulier la fréquence des réunions et les indicateurs de suivi et de mesures d'impact seront définis entre la Fondation et son partenaire dès le démarrage du partenariat et feront l'objet de revues régulières au cours de l'évolution du projet.

NOS CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

1	ONG
	Expérience, moyens, implantation sur le terrain et liens avec les partenaires locaux, valeurs, possibilité d'accueillir un ou des collaborateurs volontaires de Nexans
2	PROJET
	<ul style="list-style-type: none">• Clarté et cohérence du projet• Proposé ou sponsorisé par un collaborateur Nexans, avis des collaborateurs Nexans du pays dans lequel le projet sera réalisé• Analyse du besoin énergétique, solutions pour y répondre, qualité et installation des équipements, maintenance et supervision• Projet qui bénéficie en priorité aux femmes (autonomie, égalité, entrepreneuriat)• Objectifs environnementaux (climat, sobriété énergétique, protection des ressources et de la biodiversité...) et économiques du projet (développement des usages productifs, génération de valeur ajoutée)• Nombre de bénéficiaires, population ciblée, implication des bénéficiaires, implication des collectivités et parties prenantes, formation et renforcement des compétences locales.• Pérennité du projet : projet « suivi » par l'ONG, objectif d'autonomie du projet, projet pilote, possibilité d'être dupliqué, projet qui assure une bonne gestion et maintenance de l'installation/infrastructure
3	IMPACT SOCIAL ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL
	<ul style="list-style-type: none">• Remise par l'ONG d'une étude d'impact, importance et pertinence des impacts concernés et des indicateurs choisis,
4	FINANCEMENT
	<ul style="list-style-type: none">• Cohérence et fiabilité du plan de financement (risque de non-réalisation ?) ; Co financeurs acquis ou en cours de recherche (publics ou privés) ; Part du financement demandé à Nexans versus montant global du projet. Financement pluriannuel.
5	COMMUNICATION
	<ul style="list-style-type: none">• Visibilité du projet (locale, régionale, mondiale) et importance des retombées médiatiques apportées par l'ONG à la Fondation (Site web, réseaux sociaux)

[Tapez ici]

6	Une attention particulière sera accordée aux projets pour lesquels
	<ul style="list-style-type: none">• Des activités de sensibilisation à un public varié autour des Energies renouvelables de la problématique du projet sont envisagées.• Une dimension « recyclage » ou à minima des informations sur ce qu'il est possible de faire à ce sujet dans le pays concerné est intégrée dans le projet• Une perspective de répliquabilité du projet est possible dans d'autres zones/pays/régions.• Une dimension multi acteurs permettant un ancrage local fort du projet est établie• Une évaluation d'impact environ 2 ans après la fin du projet est prévue

Il est recommandé de prendre préalablement contact avec La Fondation Nexans afin de s'assurer que votre projet corresponde bien aux attentes de financement de la Fondation et de pouvoir mieux vous connaître ainsi que le projet que vous souhaitez soumettre.

CONTACT

Bertrand Julian

Délégué Général de la Fondation Nexans

06.07.83.02.36

Bertrand.julian@nexans.com

<https://fondation.nexans.com/>

(10/01/2024)